

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 mars 2013**

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE 29 mars, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUÉE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

**Président** : M. Jean-Michel FOURGOUS

**Présents** :

*Adjoints* M. Gérard FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX ; Mme Catherine DAVID ; M. Thierry MICHEL ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Henri WEISDORF ; M. Laurent MAZAURY

*Conseillers* Mme Martine BLANCHOUT ; M. Gérard BARD ; Mme Colette PIGEAT ; M. Jacques RAVION ; M. André BAUDOUI ; Mme Dominga DOURCHE ; Mme Dominique LOCHON ; Mme Chantal CARDELEC ; M. Jean-Pierre LEFEVRE à partir de la délibération n° 20130026 à 20H00 ; Mme Boramy SAN ; Mme Christine DANG ; M. David BERREBY ; Mme Virginie BIARNES ; M. Brahim BEN AZZA ; M. Jacques MICHELET ; M. Jacques STEVENS ; Mme Chantal FEUGERE ; Mme Monique SAUL ; M. Michel BESSEAU ; M. Laurent VERAT ; M. Serge BETMONT ; M. Philippe DEVARIEUX ; M. Gilbert REYNAUD

**Représentés** :

M. Bernard DESBANS donne pouvoir à M. Gérard FAVIER.

M. Alain LAPORTE donne pouvoir à Mme Catherine DAVID.

Mme Valérie DAYSSIOLS-CARBONELL donne pouvoir à Mme Anne CAPIAUX.

**Absents excusés** :

M. Jean-Pierre LEFEVRE jusqu'au vote de la délibération n° 20130025

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Madame Christine DANG

A 19H30, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

## Administration Générale

### 1 - Rec-20130002 Liste des décisions du Maire

DM-20120159	Avenant n°5 au marché d'entretien et d'exploitation des installations de chauffage	7 967,68 € TTC
DM-20120165	Organisation de séjours pour enfants (6/11 ans) avec hébergement pendant les vacances scolaires 2013 Séjour à la montagne en février : 790 € par enfant Séjour été à la mer : 995 € par enfant Séjour été à la montagne : 880 € par enfant Séjours primaires équitation : Pâques 590 € - Juillet/Août 602 € par enfant – Mini séjour primaires sports mécaniques : 492,44 € par enfant	
DM-20130010	Convention Atelier valorisation de l'image de soi	600 € TTC
DM-20130011	Oganisation de séjours pour enfants avec hébergement pendant les vacances scolaires d'été - service jeunesse Séjours au bord de l'eau : à Bauduen 21/07 au 4/08/2013 : 1095 € par enfant – 4 au 18/08/2013 : 1070 € par enfant A Ascou-Pailhères du 8 au 23/07/2013 : 910 € par enfant A Courchevel du 18 au 30/08/2013 : 999 € par enfant	
DM-20130012	Réalisation d'une enquête de qualité sur les services municipaux	17 940 € TTC
DM-20130017	Remplacement de la porte d'entrée à l'école élémentaire Jean Monnet	5 881,93 € TTC
DM-20130020	Marché pour la fourniture, mise en place et entretien de colonnes enterrées	24 996,40 € TTC
DM-20130021	Réalisation d'un emprunt d'un montant total de 2.000.000 euros (deux millions d'euros)	Taux annuel 3,28 % Commission engagement 4 000 € Durée : 10 ans
DM-20130022	Nomination d'un écrivain au service Culture pour atelier de lecture et écriture	Base forfaitaire brute 499,71 €
DM-20130024	Travaux de raccordement dans les écoles	11 555,69 € TTC

DM-20130025	Réaménagement du coeur de quartier des Petits Prés	Voirie 699 024,57 € TTC Clôture et mobilier urbain 180 413 € TTC Jeux 130 441,50 € TTC
DM-20130027	Matériel pour interconnection réseau école/mairie suite au déploiement de la fibre optique	9 185,40 € TTC
DM-20130028	Licences serveurs microsoft	7 092,28 € TTC

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

## Personnel

### 2 - 20130024 Nomination d'un éducateur des activités physiques et sportives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article 1 :** DECIDE de créer l'emploi suivant :

- 1 Educateur d'activités physiques et sportives à temps incomplet, à raison de 25 heures hebdomadaires.

**Article 2 :** DIT que la rémunération de l'emploi mentionné à l'article 1 est référencée au 11<sup>ème</sup> échelon de la grille de ce grade

**Article 3 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## Services Techniques

### 3 - 20130025 Composition du Jury pour la maîtrise d'oeuvre pour la démolition/reconstruction du gymnase Lionel Terray

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

**Article 1 :** **APPROUVE** le lancement du concours d'architecture pour la démolition / reconstruction du gymnase Lionel Terray

**Article 2 :** **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'exercice en cours de la commune

Après avoir recueilli les listes, procédé au scrutin et constaté les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34

Nombre de bulletins à déduire : 4

Nombre de suffrages exprimés : 30

Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir) : 30/5 sièges à pourvoir = 6

Ont obtenu :

#### Liste A

Nombre de voix obtenues : 24

Nombre de sièges attribués au quotient : 4

#### Liste B

Nombre de voix obtenues : 6

Nombre de sièges attribués au quotient : 1

**Article 3 :** **DIT** que la composition du jury pour ce concours est constituée des 5 élus titulaires et des 5 élus suppléants suivants :

- les cinq membres titulaires sont :
- M. Serge BETMONT
- Mme Chantal CARDELEC
- Mme Catherine DAVID
- M. Alain LAPORTE
- M. Jacques MICHELET

- les cinq membres suppléants sont :
- M. André BAUDOUI
- M. Gilbert REYNAUD
- M. Gérard BARD
- M. Henri WEISDORF
- Mme Monique SAUL

## Finances

### 4 - 20130026 Adoption du Compte de Gestion 2012 du Trésorier Principal de Maurepas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	32	Pour
Par	3	Abstention (Virginie Biarnès-Dominique Lochon-Dominga Dourche)

**Article 1:**        **ADOPTE** le Compte de Gestion 2012 du Trésorier Principal de Maurepas

## Finances

### 5 - 20130027 Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2012 du Budget et ses annexes

Après avoir procédé à la désignation de Monsieur Gérald FAVIER à la présidence de la séance, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**, par **34 votants**, Jean-Michel Fourgous étant sorti de la salle et ne participant pas au vote,

Par	24	Pour
Par	10	Abstention (M.Besseau-J.Stevens-M.Saul-Ph.Devarieux-Ch.Feugère-J.Michelet-D.Dourche-V.Biarnès-D.Lochon-L.Vérat)

**Article 1:**        **ADOPTE** le Compte Administratif de l'exercice 2012 du Budget et ses annexes

## Finances

### 6 - 20130028 Affectation du résultat de l'exercice 2012 du Budget Principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	26	Pour
Par	9	Abstention ((M.Besseau-J.Stevens-M.Saul-Ph.Devarieux-Ch.Feugère- J.Michelet-D.Dourche-V.Biarnès-D.Lochon)

**Article 1 :** AFFECTE 1 900 000 euros (un million neuf cent mille euros), à l'article 002 « Résultat de Fonctionnement Reporté » au Budget Primitif 2013.

**Article 2 :** AFFECTE le solde du résultat d'exploitation d'un montant de 785 258.44 euros (sept cent quatre vingt cinq mille deux cent cinquante huit euros et quarante quatre centimes), à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

**Article 3 :** DIT que cette affectation sera reprise dans le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2013.

## Finances

### 7 - 20130029 Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2013 et ses annexes, et quelques décisions liées à ce budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	25	Pour
Par	7	Contre ((M.Besseau-J.Stevens-M.Saul-Ph.Devarieux-Ch.Feugère- J.Michelet-D.Dourche)
Par	3	Abstention (V.Biarnès-D.Lochon-L.Vérat)

**Article 1 :** ADOPTE le Budget Primitif, par chapitre, et ses annexes réglementaires pour l'exercice 2013.

**Article 2 :** **ADOPTE** le processus des rémunérations et des heures supplémentaires tel qu'il est défini pour les fonctionnaires de l'Etat, et cela dans le respect des stipulations du décret du 14 janvier 2002, et pérennise pour 2013 les éléments constitutifs du régime indemnitaire de la fonction publique territoriale adoptés par la Commune.

**Article 3 :** **AUTORISE** le Maire à signer toutes les conventions avec des organismes de formation professionnelle dans la limite des crédits inscrits.

**Article 4 :** **DECIDE** de prendre en charge les remboursements de frais liés à la formation dans la limite des crédits inscrits au chapitre 012.

**Article 5 :** **AUTORISE** le Maire à signer les conventions financières nécessaires à l'exécution du budget en dépenses et en recettes.

**Article 6 :** **DECIDE** le versement au Maire, d'une indemnité de représentation pour l'année 2013 d'un montant de 4 574 euros (quatre mille cinq cent soixante quatorze euros) et **DIT** que les crédits sont prévus à l'imputation 021.6536.

**Article 7 :** **DECIDE** le versement au Directeur Général des Services d'une indemnité forfaitaire de frais de représentation pour l'année 2013 d'un montant annuel de 3 500 € (trois mille cinq cents euros) et **DIT** que les crédits sont prévus à l'imputation 020.6257.

**Article 8 :** **DIT** que les frais de mission des élus seront remboursés sur la base des frais réels.

## **Finances**

### **8 - 20130030 Vote des taux des contributions locales**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	26	Pour
Par	2	Contre (L.Vérat – Ch.Feugère)
Par	7	Abstention (D.Lochoy–V.Biarnès–M.Besseau-J.Stevens-Ph.Devarieux- M.Saul-J .Michelet)

**Article unique**      **DECIDE** d'appliquer les taux suivants aux différentes contributions locales :

Taxe d'habitation : **13,39 %**

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **18,36 %**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **99,16 %**

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : **6,75 %**

## **Finances**

### **9 - 20130031 Renouvellement d'adhésion à l'association 'Pôle Pilote de Sécurité Locale'**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**, Monsieur Gérald FAVIER ne prenant pas part au vote,

Par	27	Pour
Par	6	Contre ((M.Besseau-J.Stevens-M.Saul-Ph.Devarieux-J.Michelet-Ch.Feugère)
Par	1	Abstention (D.Lochon)

**Article 1**      **DECIDE** de verser, pour l'année 2013, une cotisation de 10 000 € (dix mille Euros) à l'Association Pôle Pilote de Sécurité Locale (P.PS.L).

**Article 2** :      **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

## **Culture**

### **10 - 20130032 Subventions culturelles**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants, Madame Boramy SAN ne participant pas au vote,

**Article 1** :      **DECIDE** d'attribuer, pour l'année 2013, une subvention de fonctionnement de :

☛ **500 €** (cinq cents euros) à l'association **ACAMY**



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants, Monsieur André BAUDOUI ne participant pas au vote,

**Article 2 :** DECIDE d'attribuer, pour l'année 2013, une subvention de fonctionnement de :

- ☛ 3 500 € (trois mille cinq cents euros) à l'association **CLUB DE L'AGE D'OR**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants, Madame Dominga DOURCHE ne participant pas au vote,

**Article 3 :** DECIDE d'attribuer, pour l'année 2013, une subvention de fonctionnement de :

- ☛ 750 € (sept cent cinquante euros) à l'association **ELAN-DANSE**

**Article 4 :** DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.



**Jean-Michel FOURGOUS**  
Maire d'Elancourt